

## Documents constitutifs du dossier Crédit de Campagne

### Documents communs :

- Demande de crédit signée par une personne habilitée. Elle doit notamment préciser la date de la demande, la nature du financement sollicité, le montant demandé, l'objet du financement, la durée souhaitée ainsi que les garanties proposées, accompagnées d'une estimation de leur valeur.
- Copie de l'acte d'occupation du terrain (acte de propriété, acte administratif, acte de concession ou de location du terrain) enregistré et publié.
- Attestation fiscale et parafiscale de moins de trois (03) mois. Pour la situation parafiscale, une attestation d'affiliation et de mise à jour envers la CASNOS et/ou l'échéancier de paiement des cotisations pour la régularisation de la situation.
- Attestations de non endettement.
- Autorisation de consultation de la centrale des risques de la Banque d'Algérie.
- Agrément sanitaire ou attestation de conformité pour les activités d'élevage délivrées par les services de l'agriculture.
- Autorisation d'exploitation délivrée par les services de l'environnement pour les projets d'élevage.
- Plan de culture valorisé de la campagne agricole considérée et plan de financement.



**Documents juridiques et états financiers additionnels spécifiques à chaque catégorie :**

➤ **Agriculteur, éleveur, exploitant agricole individuel**

Copie de la carte de fellah et/ou d'éleveur, délivrée par la chambre de l'agriculture.

➤ **Coopératives agricoles de production et/ou de services**

- Copie de l'agrément de la coopérative agricole.
- Exemple des statuts.
- Procès-verbal de l'élection du gérant et délégation des pouvoirs d'emprunt.

➤ **Exploitation Agricole Collective (E.A.C)**

Procès-verbal de l'élection du représentant et délégation de pouvoirs.

➤ **Sociétés commerciales activant dans la production, conditionnement, stockage et/ou valorisation du produit agricole**

- Statuts de la société.
- Procès-verbal de la nomination du gérant et délégation des pouvoirs d'emprunts (en cas d'absence de délégation statutaire).
- Copie du registre de commerce.
- Trois derniers bilans fiscaux (+ situation comptable intermédiaire).
- Rapport commissaire aux comptes (si obligation).
- Bilan et TCR prévisionnels.



**Observation** : Une copie de la pièce d'identité en cours de validité et un document justifiant la résidence, en sus des documents juridiques de création (personnes morales), sont des documents de base qui doivent être remis à l'ouverture du compte et actualisés au besoin.

- Copie du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales).
- Copie de l'acte de propriété, de concession ou de bail des terres agricoles et/ou des locaux professionnels d'exploitation.
- Carte d'immatriculation fiscale (à l'exception des fellahs).
- Extrait de naissance (Pour les personnes physiques).
- Justificatif de résidence (Pour les personnes physiques).
- Copie de tout document justifiant l'autorisation d'exercice de l'activité projetée ou exercée (registre de commerce, agrément, autorisation d'exploitation, carte fellah, carte d'artisan, etc.).
- Agrément des bâtiments d'élevage délivré par l'Inspection vétérinaire de la Wilaya ou la Direction des Services Agricoles (DSA).
- Fiche signalétique délivrée par la Chambre d'Agriculture (document délivré chaque exercice) – obligatoire pour les terrains agricoles.
- Autorisation des services de l'environnement (exigée notamment pour les activités d'élevage, huilerie, etc.).
- Dérogation sanitaire d'importation (requis en cas d'importation de cheptel, plants, etc.).
- Agrément de multiplication de la semence délivré par les services du MADRP (Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche).
- Etats financiers des trois (03) derniers exercices ou déclaration forfaitaire (bilan d'ouverture pour les nouvelles créations).



- Rapport du commissaire aux comptes pour les entreprises concernées, couvrant les trois (03) derniers exercices.
  - Situation comptable provisoire et intermédiaire récente.
  - Situations fiscales et parafiscales récentes, ou échéanciers de paiements éventuels.
  - Plan de trésorerie.
  - Tout document jugé utile par le client pour appuyer sa demande de financement.
- **Crédit de campagne à court terme fédératif** : En plus des documents suscités : Contrat conclu avec les fédérant.
- **Crédit de campagne à court terme export** : En plus des documents suscités :
- Programme d'exportation.
  - Contrats d'approvisionnement ou bons de commande.